DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 021-212105860-20261102-2026_39-DE

Séance du 02/11/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
29/10/2026

Date d'affichage
29/10/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RUPIN Philippe.

Etaient présents :
Mme DE COCK Claire, M. FORGET Francis, Mme GIBASSIER Jeanne, M. LACOMME Didier, M. LEPREUX Lionel, Mme LUCOT Christiane, M. MARÉCHAL Philippe, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, Mme SANCHEZ-FERREIRA Catarina, M. SENET Eric

Procuration(s) :
M. DESQUIREZ Eric donne pouvoir à Mme RÉMONDINI Pascale, Mme HARISOA Marie donne pouvoir à M. RUPIN Philippe, Mme CHAUDAT Stéphanie donne pouvoir à Mme DE COCK Claire

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
Mme CHAUDAT Stéphanie, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, Mme HARISOA Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GIBASSIER Jeanne

Numéro interne de l'acte : 2026_39
Objet : Redevance d'occupation du domaine public 2026 (RODP) pour la société ORANGE

Vu l'article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 47 du code des Postes et télécommunications électronique ;
Vu l'article L2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée d'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Vu le patrimoine total suivant, occupant le domaine public routier de la commune par l'entreprise ORANGE ;

Type d'implantation	Situation au 31/12/2024	Tarif	Coefficient multiplicateur	TOTAL
Km artère aérienne	3,732 km	40 €	1.63715	244,39 €
Km artère en sous-sol	6,518 km	30 €		320,13 €
Emprise au sol	0,80 m²	20 €		26,19 €
Total				**590,71 €**

Arrondi à 591 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande d'émettre un titre correspondant aux sommes dues pour le RODP de 2026 auprès d'ORANGE.
- Dit que cette recette sera imputée en section de fonctionnement – Chapitre 70 – article 7032

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 021-212105860-20261102-2026_39-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAULON-LA-RUE
Le Maire,

MAIRIE DE SAULON-LA-RUE R.F. (Côte-d'Or)